

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

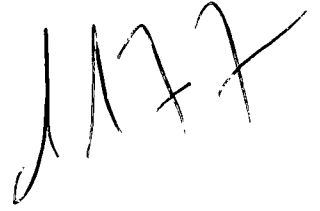
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 02976 Numéro SIREN : 794 362 897 Nom ou dénomination : A.G.H.
--

Ce dépôt a été enregistré le 27/01/2022 sous le numéro de dépôt 1177

27 JAN 2022

« A.G.H »
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 7.000 euros
Siège social : 15, Avenue Paul Vaillant Couturier
93120 LA COURNEUVE
794 362 897 00025 RCS BOBIGNY



COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

- - - - -

Bilan, Compte de résultat, Annexes

certifier conforme.



Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01072019** et clos le **30062020** Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : **SIE DE MASSY SUD
6 AVENUE DE FRANCE
91744 MASSY CEDEX**
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION **SAS AGH
15 AVENUE PAUL VAILLANT**

Identification du destinataire

93120 LA COURNEUVE**79436289700017**

Insp. IFU

N° dossier

N° Siret

B ACTIVITEPréciser éventuellement :
l'ancienne adresse en cas
de changement :

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
batiment travaux de finition
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux de 33,33 % ou au taux de 31 % **22 342** (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)
Bénéfice imposable au taux de 28 % Bénéfice imposable au taux de 15 %

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %
Plus-values à long terme imposables au taux de 19 % Autres plus-values imposables au taux de 19 % Plus-values à long terme imposables au taux de 0 % Plus-values exonérées art. 238 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines ☐ Pôle de compétitivité ☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐ Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐ Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐ Autres dispositifs ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % ☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

- 1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐
- 2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
- 3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? **OUI** Si oui, indication du logiciel utilisé **COMPTACOM**

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone :

- Professionnel de l'expertise comptable : **COMPTA EXPERT PLESSIS BOUCHARD****Ccail Hauts de St Nicolas
95130 Le Plessis Bouchard**

- Conseil :

- CGA/OMGA ou viseur conventionné :

N° d'agrément

A LA COURNEUVE le **28102020**

Signature et qualité du déclarant

GHERBI HOCINE**PRESIDENT**

obligatoire
de général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2020)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Dénomination de l'entreprise **SAS AGH**
Date de clôture de l'exercice **30062020**

J | DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIET AIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ET ABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2019, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	94 159
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	7 364

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVL) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise		SAS AGH		15 AVENUE PAUL VAILLANT		N°	
Adresse de l'entreprise		93120 LA COURNEUVE					
SIRET		7 9 4 3 6 2 8 9 7 0 0 0 1 7					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				30062020		30062019	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	16 475	030	14 882	1 593	6 249
	Immobilisations financières* (1)	040	975	042		975	975
	Total I (5)	044	17 450	048	14 882	2 568	7 224
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			1 153
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	70 129	070	70 129	211 853
			072	17 024	074	17 024	2 566
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	159 495	086	159 495	11 282	
	Charges constatées d'avance *	092	337	094	337	352	
	Total II	096	246 986	098	246 986	227 205	
	Total général (I + II)	110	264 436	112	14 882	249 554	234 430
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	7 000		7 000		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126	700		700		
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131					
	Report à nouveau	134	163 929		136 129		
	Résultat de l'exercice	136	18 159		27 800		
	Provisions réglementées	140					
Total I	142	189 788		171 629			
Provisions pour risques et charges	154						
Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	974		3 081		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	7 656		10 305		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N°)	169	6 053		49 414		
Produits constatés d'avance	174						
Total III	176	59 766		62 801			
Total général (I + II + III)	180	249 554		234 430			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	975	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS AGH		Néant ☐		
A - RESULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 30062020		Exercice N-1 clos le 30062019		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	2 342	
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215		214		
		217		218	337 005 292 672	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	492 2 949	
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	337 498 297 962	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	94 716 87 502	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : 1.778 - immobilier :)			242	65 917 71 093	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	955	244	3 778 2 151	
	Rémunérations du personnel *			250	105 155 72 659	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	41 364 28 572	
	Dotations aux amortissements *			254	4 657 3 794	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	149 170	
		260				
		Total des charges d'exploitation (II)		264	315 735 265 942	
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	21 762 32 020	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers (III)		280			
	Produits exceptionnels (IV)		290	3 848		
	Charges financières (V)		294	51 98		
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300	201 3 011	
		348				
Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	3 351 4 959		
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	18 159 27 800		
B - RESULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	18 159 314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	3 982		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpies-cts d'associés	247		330	201	
			écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)	127
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989	Zone de revitalisation rurales (44 quinquies)	138
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art 44 sexdecies)	992
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	993
	Divers* Créance due au report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Déduction exceptionnelle -nelle simulateur de conduite	641
	Dont Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647
			Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		
	RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	22 342 354	
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356		
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360		
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	22 342 372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

**2033B - Divers à réintégrer
au 30/06/2020**

Libellé	Montant
AMD-Amendes et pénalités	201
Totalisation	201

2033B - Divers à déduire au 30/06/2020

Libellé	Montant
Totalisation	

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033

Formulaire obligatoire (article 302 Sephes
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS AGH**

Néant

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISE									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	16 475	462		464		466	16 475		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480	975	482		484		486	975		
TOTAL		490	17 450	492		494		496	17 450		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
		Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	10 226	552	4 657	554		556	14 882		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	10 226	572	4 657	574		576	14 882		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL						596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values			
					court terme	long terme 19%	long terme 15% ou 12,80%	long terme 0%
Totalisation								

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SAS AGHNéant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780

II DEFICITS REPORTABLES			III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits imputés	983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	
Déficits reportables	984				
Déficits de l'exercice	860				
Total des déficits restant à reporter	870				

IV DIVERS		
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	40 606
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	27 837
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2033D - Détail des dotations aux prov. et ch. à payer au 30/06/2020

C Ventilation des dotations aux provisions et charges à payer non déductibles pour l'assiette de l'impôt	Montant
Totalisation	

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)Néant ☐Désignation de l'entreprise : **SAS AGH**Exercice ouvert le : **01072019** et clos le : **30062020**Durée en nombre de mois **12**

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	337 005
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	240
TOTAL 1	106	337 245

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	252
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	252

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	106 725
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	45 004
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	149
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	151 878

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	185 620
-----------------------------	------------------------------------	-----	---------

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117	185 620
--	-----	---------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.

Mono établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	337 245
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3|0|0|6|2|0|2|0|

N° SIRET 7|9|4|3|6|2|8|9|7|0|0|0|1|7|

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AGH

ADRESSE (voie) 15 AVENUE PAUL VAILLANT

CODE POSTAL 93120 VILLE LA COURNEUVE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	70

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (s1 société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (s1 société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (s1 société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (s1 société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique GHERBI Prénom(s) HOCINE
Nom marital GHERBI % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 70
Naissance : Date 09071975 N° département Commune BARBACHA Pays ALGERIE
Adresse : N° 17 Voie RUE DE LA PEUPLERAIE
Code postal 91160 Commune LONGJUMEAU Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/06/2020

N° SIRET 79436289700017

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AGH

ADRESSE (voie) 15 AVENUE PAUL VAILLANT

CODE POSTAL 93120 VILLE LA COURNEUVE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crités en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

« A.G.H »
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 7.000 euros
Siège social : 15, Avenue Paul Vaillant Couturier
93120 LA COURNEUVE
794 362 897 00025 RCS BOBIGNY

-:-:-:-:-

**RAPPORT DE GESTION
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020**

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 Octobre 2020

-:-:-:-:-

Conformément à la loi et aux statuts de la Société, une Assemblée Générale Ordinaire Annuelle s'est réunie afin de rendre compte de la situation et de l'activité de la Société durant l'exercice clos le 30 Juin 2020 et de soumettre à l'approbation de l'associé unique les comptes annuels dudit exercice.

RAPPORT GENERAL

Aucun changement de méthode d'évaluation, ni aucune modification de méthode de présentation n'est survenue au cours de l'exercice.

La répartition du capital n'a pas été modifiée au cours de l'exercice écoulé.

La Société ne contrôle aucune autre société, directement ou indirectement.

La crise sanitaire liée au COVID-19 a nécessairement eu un impact sur l'activité de la Société, cette dernière n'ayant pas été mesure d'assurer la quasi-totalité de ses chantiers pendant 2 à 3 mois lors du confinement général du 16 mars au 11 mai 2020.

Par ailleurs, un nouveau confinement a été décidé à compter du 30 octobre 2020 pour une durée minimale de 4 semaines.

Cette décision risque une nouvelle fois d'impacter l'activité de la Société.

A ce jour, l'associé unique n'a pas décidé de faire bénéficier ses salariés du chômage partiel mais cette option reste envisageable en fonction de l'évolution de l'activité, de la crise sanitaire et plus généralement des mesures prises par le Gouvernement dans les prochaines semaines.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Activités en matière de recherche et développement :

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

H.G

EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2020

Examen des comptes et résultats :

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 30 Juin 2020, le chiffre d'affaires net de l'exercice s'élève à la somme de 337.005 €, contre 295.013 € pour l'exercice clos au 30 Juin 2019.

Le montant des achats de matières premières s'élève à la somme de 94.716 € contre 87.502 € pour l'exercice clos au 30 juin 2018.

Le montant des autres charges externes s'élève à 65.917 € contre 71.093 € pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes assimilés s'élève à la somme de 3.778 €.

Le montant des traitements et salaires s'élève à un montant de 105.155 € contre 72.659 € pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à la somme de 41.364 € contre 28.572 € l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements s'élève à 4.657 €.

Le montant des autres charges s'élève à 149 €.

Les charges d'exploitation de l'exercice se décomposent ainsi comme suit :

- Achats de matières premières	94.716 €
- Autres charges externes	65.917 €
- Impôts taxes et versements assimilés.....	3.778 €
- Salaires et traitements	105.155 €
- Charges sociales.....	41.364 €
- Dotations aux amortissements	4.657 €
- Autres charges	149 €

TOTAL	315.735 €

Les charges d'exploitation se sont ainsi élevées à la somme de 315.735 €.

Le résultat d'exploitation est positif à hauteur de 21.762 €.

Le résultat financier est négatif à hauteur de 51 €.

Le résultat exceptionnel est négatif à hauteur de 201 €.

L'impôt sur les bénéfices s'élève quant à lui à la somme de 3.351 €.

Finalement, les comptes de la Société ont été arrêtés sur un bénéfice comptable à hauteur de 18.159 €.

H. G

Proposition d'affectation du résultat :

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (Bilan, Compte de résultat et Annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de **18.159 €**.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice en totalité au compte « report à nouveau », qui après affectation serait ainsi créditeur de 182.088 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient créditeurs de 189.788 €.

Distributions antérieures de dividendes :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement :

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Rémunération du Président :

Nous vous indiquons que la rémunération de votre Président s'est élevée à la somme de 29.951,39 euros brute.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Comme déjà indiqué, la crise sanitaire liée au COVID-19 et le confinement à compter du 30 octobre 2020 risque d'avoir un impact sur l'activité de la Société au prochain exercice comptable.

Aucun autre événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous signalons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de celles visées par l'article L 227-10 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 30 Juin 2020 entre la Société et Monsieur Hocine GHERBI, Président de la Société « A.G.H », seul associé.

Monsieur Hocine GHERBI
Président de la Société A.G.H



« A.G.H »
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 7.000 euros
Siège social : 15, Avenue Paul Vaillant Couturier
93120 LA COURNEUVE
794 362 897 00025 RCS BOBIGNY

-:-:-:-:-

PROCES VERBAL DE L ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 OCTOBRE 2020

-:-:-:-:-

L'an deux mille vingt et le vingt-neuf octobre, à 14h00,

Monsieur Hocine GHERBI, seul associé détenant les 70 actions composant le capital social de la Société « A.G.H », est présent au siège social, sis 15, Avenue Paul Vaillant Couturier – 93120 LA COURNEUVE.

Monsieur Hocine GHERBI, Président de la Société « A.G.H » a entendu mettre en œuvre une assemblée générale ce jour afin d'approuver les comptes de l'exercice clos au 30 Juin 2020.

Monsieur Hocine GHERBI se présente ainsi ce jour au siège social afin de prendre les décisions suivantes, relatives à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2020 :

PREMIERE DECISION
Approbation des comptes et des charges non déductibles
Quitus à la gérance

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 30 Juin 2020, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice comptable à hauteur de 18.159 €.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Quitus entier, définitif et sans réserve est donné à Monsieur Hocine GHERBI en sa qualité de Président, pour sa gestion au cours de l'exercice clos au 30 Juin 2020.

DEUXIEME DECISION
Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice clos le 30 Juin 2020 s'élevant à la somme de 18.159 €, en totalité au poste de report à nouveau figurant au passif du bilan.

H.G

TROISIEME DECISION
Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

L'associé unique constate en application de l'article L 243 bis du Code Général des Impôts qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

QUATRIEME DECISION
Conventions entrant dans le champ d'application
de l'article L 227-10 du Code de Commerce

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de Commerce, il n'existe aucune convention entre la Société et son associé unique, Monsieur Hocine GHERBI, qui est également son Président.

CINQUIEME DECISION
Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer les formalités prescrites par la loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14h30

De tout ce que dessus, il a été dressé le procès-verbal que l'associé unique a signé après lecture.

Monsieur Hocine GHERBI
Président de la Société A.G.H



« A.G.H »
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 7.000 euros
Siège social : 15, Avenue Paul Vaillant Couturier
93120 LA COURNEUVE
794 362 897 00025 RCS BOBIGNY

-:-:-:-:-

PROCES VERBAL DE L ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 OCTOBRE 2020

-:-:-:-:-

L'an deux mille vingt et le vingt-neuf octobre, à 14h30,

Monsieur Hocine GHERBI, seul associé détenant les 70 actions composant le capital social de la Société « A.G.H », est présent au siège social, sis 15, Avenue Paul Vaillant Couturier – 93120 LA COURNEUVE.

Monsieur Hocine GHERBI, Président de la Société « A.G.H » a entendu mettre en œuvre une assemblée générale ce jour afin de confirmer qu'il a perçu une rémunération à hauteur de 29.951,39 euros brute, au cours de l'exercice clos au 30 Juin 2020, en sa qualité de Président.

DECISION UNIQUE

L'associé unique approuve et confirme qu'il a perçu une rémunération à hauteur de 29.951,39 euros brute, au cours de l'exercice clos au 30 Juin 2020, en sa qualité de Président.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14h40.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal que l'associé unique a signé après lecture.

Monsieur Hocine GHERBI
Président de la Société A.G.H



« A.G.H »
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 7.000 euros
Siège social : 15, Avenue Paul Vaillant Couturier
93120 LA COURNEUVE
794 362 897 00025 RCS BOBIGNY

-:-:-:-:-

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2020

RAPPORT SPECIAL

Sur les conventions régies par l'article L 227-10 du Code de Commerce

-:-:-:-:-

Nous vous signalons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de celles visées par l'article L 227-10 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 30 Juin 2020 entre la Société et Monsieur Hocine GHERBI, Président de la Société « A.G.H », seul associé.

Monsieur Hocine GHERBI
Président de la Société A.G.H

